POMPES FUNÈBRES L'ALGÉROISE

DOCUMENTATION GÉNÉRALE DES PRESTATIONS ET DES TARIFS

Tarifs exprimés en euros toutes taxes comprises (TTC) – mise à jour du 17 novembre 2026

INFORMATION SUR LES PRESTATIONS OBLIGATOIRES
Selon l'opération et la situation : fourniture d'un cercueil réglementaire avec ses éléments obligatoires ; pour une inhumation, personnel et opérations nécessaires à l'inhumation (creusement et comblement de la fosse ou ouverture et fermeture du caveau). Des prestations supplémentaires peuvent devenir obligatoires selon les circonstances du transport et les règles applicables.

1. Identification de l'établissement

Information	Coordonnées
Dénomination / enseigne	Pompes Funèbres l'Algéroise – El Rahma
Forme juridique	SASU
Représentant légal	Faycel El Bar
Adresse	166 faubourg Montmélian, 73000 Chambéry
Téléphone	06 62 03 79 12
Courriel	pfm.lalgeroise@gmail.com
SIREN	992 765 644
RCS	Savoie
Capital social	1 000 €
Habilitation préfectorale	N° 25-73-0075 – arrêté DCL/BRGT/A-2026-19 du 4 mars 2026
Durée de l'habilitation	5 ans à compter de la date de l'arrêté

2. Prestations funéraires proposées

L'établissement accompagne les familles dans l'organisation des obsèques, les démarches administratives, la fourniture de cercueils et accessoires, ainsi que les transports de corps avant et après mise en bière, dans le cadre de son habilitation préfectorale et des modalités de sous-traitance déclarées.

Les prestations sont proposées selon les besoins du dossier, les choix de la famille, les contraintes du lieu d'inhumation et, pour les rapatriements, les exigences des autorités, du pays de destination et du transporteur aérien.

3. Cercueils et fournitures

Les prix ci-dessous sont TTC. Les caractéristiques détaillées de chaque modèle (essence du bois, finition, épaisseur, poignées, garniture et cuvette lorsqu'elle est prévue) figurent également sur l'étiquetage apposé sur le cercueil exposé.

Modèle / fourniture	Prix TTC
Cercueil de rapatriement en sapin, finition brillante, épaisseur 22 mm, garniture étanche, 4 poignées – serrurerie et fermeture comprises	990 €
Cercueil local en chêne massif, finition brillante, épaisseur 22 mm, garniture étanche, 4 poignées	980 €
Cercueil parisien en chêne massif, finition brillante, épaisseur 22 mm, garniture étanche, 4 poignées et cuvette étanche	1 320 €
Cercueil tombeau – caractéristiques détaillées indiquées sur l'étiquette du modèle exposé	1 560 €
Cercueil enfant en chêne massif, finition brillante, garniture étanche, 4 poignées	600 €
Plaque d'identité pour cercueil	60 €

Le cercueil et ses éléments réglementaires sont présentés conformément aux exigences applicables. L'étiquetage de chaque modèle précise le prix total et les éléments obligatoires compris dans ce prix, ainsi que les accessoires facultatifs éventuellement inclus.

4. Prestations à prix fixe

Prestation	Prix TTC	Nature / conditions
Démarches administratives et formalités	250 €	Facultative – constitution et suivi du dossier, démarches préfectorales et consulaires, coordination avec le transporteur selon le dossier.

Prestation	Prix TTC	Nature / conditions
Toilette mortuaire et habillage	180 €	Facultative – kit et consommables compris. Le tarif peut être adapté selon l'organisation effective de la prestation.
Transport de corps avant mise en bière	280 €	Selon le lieu, les circonstances et le choix de la famille. La housse mortuaire nécessaire est incluse lorsqu'elle est requise.
Transport de corps après mise en bière	350 €	Transport vers l'aéroport dans le cadre d'un rapatriement, selon le trajet prévu.
Quatre porteurs – forfait de quatre heures	175 €	Selon l'organisation des obsèques et les besoins de portage.
Mise à disposition du corbillard pour la cérémonie	250 €	Facultative.
Croix de repère	120 €	Facultative.
Creusement et comblement de sépulture – adulte	800 €	Tarif de référence TTC. Prestation réalisée par un prestataire spécialisé.
Creusement et comblement de sépulture – enfant	600 €	Tarif TTC. Prestation réalisée par un prestataire spécialisé.

La fermeture du cercueil et la serrurerie sont comprises dans le prix du cercueil de rapatriement indiqué ci-dessus. La housse sanitaire n'est pas facturée séparément lorsqu'elle est incluse dans la prestation concernée.

5. Prestations sur devis ou à montant variable

Prestation / frais	Tarif / mode de calcul
Capiton intérieur	Prix communiqué à la famille avant commande, selon le modèle choisi.
Chambre funéraire extérieure	Selon l'établissement choisi et le tarif du prestataire.
Réfrigération / séjour en case réfrigérée	Selon le prestataire, la durée et la facture correspondante.
Fret aérien vers l'Algérie	Montant communiqué selon la destination, la compagnie et le dossier. Base indicative connue : 815 € TTC.
Frais de dépositaire à l'aéroport	Selon le tarif du prestataire et le dossier. Base indicative connue : 95 € TTC.
Transport de corps sur un autre trajet en France	Sur devis selon les lieux, la distance, les péages et les contraintes du transport.
Exhumation et boîte à ossements	Sur devis, selon la demande, les autorisations et les conditions du cimetière.
Travaux de marbrerie funéraire / monument	Sur devis personnalisé, selon le projet et le devis du professionnel spécialisé chargé des travaux.
Autres frais imposés par un établissement ou une autorité	Selon le tarif réglementaire ou le montant facturé par l'organisme concerné.

Les frais provenant d'un prestataire extérieur sont détaillés dans le devis remis à la famille. Leur montant dépend du prestataire, de la destination, de la durée ou des caractéristiques du dossier. Ils ne sont pas présentés comme des débours lorsque les conditions juridiques et comptables propres aux débours ne sont pas réunies.

6. Prestations obligatoires, conditionnelles et facultatives

Les prestations obligatoires sont celles imposées par la réglementation pour l'opération envisagée. Pour une inhumation, elles comprennent notamment la fourniture d'un cercueil répondant aux exigences réglementaires et le personnel ainsi que les opérations nécessaires à l'inhumation (creusement et comblement de la fosse, ou ouverture et fermeture du caveau selon le cas).

Certaines prestations ne deviennent obligatoires qu'en fonction des circonstances : housse mortuaire lorsque le transport avant mise en bière l'exige, cercueil hermétique avec filtre lorsque les règles applicables au transport ou à la destination l'imposent, ou soins de conservation lorsqu'ils sont exigés.

Les prestations facultatives, telles que la toilette mortuaire, les démarches administratives, le capiton, le corbillard de cérémonie ou les porteurs supplémentaires, sont proposées à la famille et ne sont commandées qu'en fonction de ses choix et des besoins du dossier.

Le caractère obligatoire ou conditionnel d'une prestation est indiqué sur le devis réglementaire remis à la famille, en tenant compte de la situation concrète.

7. Prestations non proposées directement par l'établissement

L'établissement ne propose pas directement les prestations de thanatopraxie, la fourniture de fleurs et compositions florales, les faire-part et travaux d'imprimerie, les annonces de presse, ni le transport des proches. Les demandes

spécifiques peuvent être orientées vers un professionnel compétent.

8. Information de la clientèle et devis

La présente documentation générale des prestations et tarifs est tenue à la disposition de la clientèle dans l’établissement. Les prix sont exprimés TTC. Les prestations et frais variables sont précisés dans le devis réglementaire avant toute commande.

Un devis gratuit et détaillé est remis avant la conclusion du contrat. En cas d’acceptation, la commande est formalisée par les documents contractuels requis. Les prestations facultatives et les frais extérieurs sont individualisés afin que la famille puisse identifier clairement leur nature et leur montant.

La notice d’information réglementaire normalisée est mise à disposition et affichée selon les modalités légales applicables. La documentation générale est également publiée sur le site internet de l’établissement s’il en possède un.

9. Références réglementaires

Arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l’information sur les prix des prestations funéraires, notamment ses articles 2, 2-1 et 3, dans leur version applicable depuis le 1er octobre 2026 ; arrêté du 13 août 2026 relatif à la notice d’information réglementaire ; arrêté du 23 août 2010 relatif au modèle de devis applicable aux prestations fournies par les opérateurs funéraires, modifié notamment le 11 février 2025.